

LES ACTEURS ET LES ÉTAPES DU PROJET



Etat, Administrations,
Collectivités locales

NORDEX

Conseil Municipal à Denting

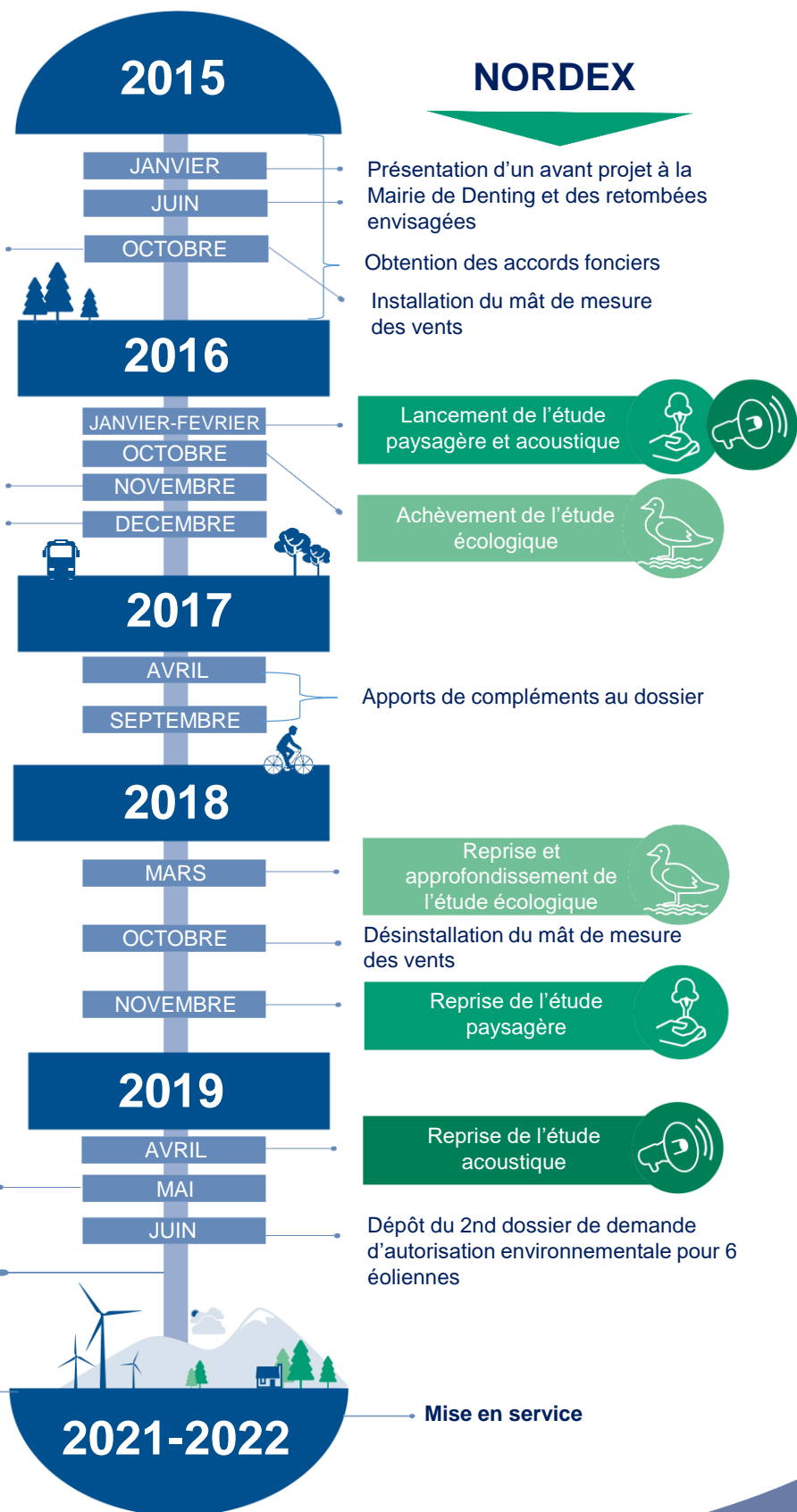
Délibération favorable du conseil municipal se prononçant sur la poursuite du projet éolien porté par Nordex

Première permanence publique
Dépôt du 1^{er} dossier de 8 éoliennes

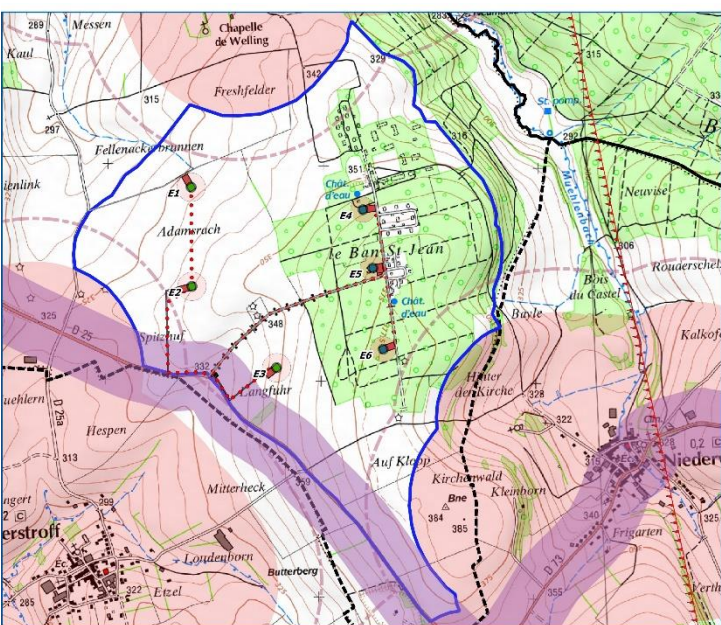
Seconde permanence publique pour présenter le nouveau projet

Enquête publique
Décision préfectorale

Si obtention des autorisations,
démarrage du chantier
et premières retombées
pour les communes



PROJET EOLIEN DU BAN SAINT - JEAN



Projet du Ban Saint-Jean
2 mai 2019

Légende

- Zone de projet
- Limites communales

Contraintes

- Défense aux habitations : 300m
- Défense aux habitations : 750m
- Routes Départementales : 150m
- Réseau très basse altitude

Implantation retenue

- N117
- N131

Aménagements

- Plateforme PFI
- Plateforme forçée
- Aire de gravats
- Tanche
- Chemin à rétroscaper
- Chemin agricole à aménager
- Collège à réviser

0 500 400 m

NORDEX ACCIONA

Un potentiel de 6 éoliennes

Modèles envisagés aujourd'hui

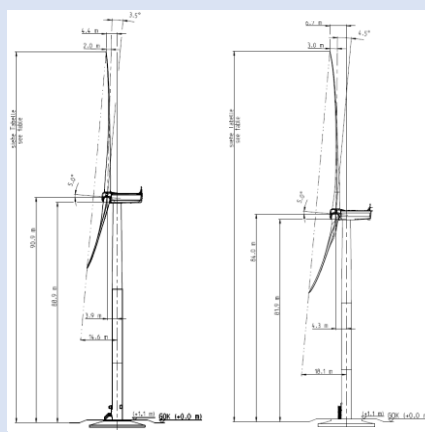
N131 TS84 et N117 TS91

46,6 GWh

21 700 habitants (chauffage compris)

Pollution évitée : 3 780 voitures

Hypothèses conservatrices - Source : RTE, ADEME



N117

N131

Hauteur du moyeu : 91m et 84m
Hauteur en bout de pale : 150 m
Diamètre du rotor : 117 m ou 131 m
Puissance nominale : 3 / 3,6 / 3,9 MW

Le projet éolien du Ban Saint-Jean respecte les contraintes suivantes :

- Éloignement de 750 m minimum aux habitations
- Éloignement de 150 m aux routes départementales
- Limitation à 150 m en bout de pale

Retombées économiques et mesures

Total des taxes perçues par les collectivités :		228 900 €
Commune	20% IFR + TFPB	39 100 €
EPCI	100% CFE + 26,5% CVAE + 50% IFR + TFPB	105 400 €
Département	23,5% de la CVAE + 30% IFR + TFPB <i>dont fond de péréquation départemental</i>	63 500 €
Région	50% de la CVAE <i>dont fond de péréquation régional</i>	15 100 €
Etat		3 700 €
		5 800 €
Taxes perçues par le bloc communal (commune et EPCI) avant 2010		115 700 €

(Chiffres indicatifs pour 6 éoliennes de 3,6 MW, basés sur les taux d'imposition communaux et intercommunaux de 2016)

Les éoliennes étant sur un terrain communal, un loyer annuel supplémentaire de 48 000 € minimum sera versé à la commune



Aménagement paysager

Plantations d'arbres ou de haies pour réduire l'impact paysager, mise en valeur de l'ossuaire et de la chapelle de Deting, réaménagement du cimetière et de l'ossuaire de Niedervisse...



Amélioration du cadre de vie

Elaboration et mise en place d'une aire de jeux à Momerstroff, sécurisation du site du Ban Saint-Jean, participation au budget annuel du fleurissement de Coume...



Préservation de la biodiversité

ex: Bourse aux arbres fruitiers, plantation de haies, mise en place de barrière anti-amphibiens...

